



Plan Climat Plan d'actions

1^e génération 2023-2027



Ville de
Renens

Une différence créative

IMPRESSUM

VILLE DE RENENS

Pilotage du projet et rédaction :

Service Gestion urbaine – Développement durable (GuDD)

En collaboration avec les Services suivants :

Administration générale – Finances – Informatique – Sécurité (AgFI)

Bâtiments – Domaines – Logement (BaDoLog)

Urbanisme – Infrastructures – Mobilité (UrbalM)

Culture – Jeunesse – Affaires scolaires (CJS)

Sport – Intégration – Ressources humaines (SIR)

Enfance – Cohésion sociale (ECS)

Graphisme :

About Blank Design Office, Ch. des Pépinières 20, 1020 Renens

Imprimé sur du papier FSC 100% recyclé et labellisé « Ange Bleu »

www.renens.ch/climat

Mars 2023

MOT DE LA MUNICIPALITÉ

À l'heure du lancement de son premier Plan Climat, la Municipalité de Renens est plus consciente que jamais des responsabilités qui sont les siennes dans la participation, sur son territoire, à la réalisation des objectifs fixés par la Confédération et le Canton en matière de protection du climat et de la biodiversité.

Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, voilà l'objectif central visé désormais à tous les échelons de notre pays et bien au-delà. Un objectif indispensable et qui réclame des mesures ambitieuses, car le temps qui nous est donné pour agir est court.

Pourtant, pour atteindre ses buts, un Plan Climat ne peut pas se contenter d'être ambitieux. Il doit mobiliser tous les acteurs du territoire et ne laisser personne au bord du chemin. L'action doit être collective, sociale, et portée par toutes et tous, si l'on veut qu'elle ait une chance de réussir.

Afin de parvenir à cet engagement de chacune et de chacun, la Municipalité a tenu à ce que l'élaboration de son Plan Climat 2023-2027 soit un travail collectif, dès le départ et sur la durée. Elle a donc consulté et informé la population, mais aussi tous les services de son administration. Et c'est en partant de leurs propositions de mesures et d'actions, ajoutées aux résultats des diverses études du territoire renonais qui ont été réalisées pour ce premier Plan Climat, que le travail de rédaction a débuté.

Composé d'un document stratégique, le Plan Climat de la Ville de Renens comporte aussi un plan d'actions. Ce sont ces actions, petites et grandes, très concrètes et touchant à tous les domaines dans lesquels nous avons le pouvoir d'agir que, toutes et tous, nous allons devoir nous approprier et intégrer dans nos vies et nos habitudes. Car c'est bien de la préservation de notre milieu et de nos conditions de vie qu'il s'agit, et si le coût de l'action sera élevé, on le sait déjà, celui de l'inaction le serait bien plus encore sur le long terme.

Les objectifs, quand ils sont compris, partagés et portés collectivement, peuvent devenir un moteur puissant et créer un lien fort au sein d'un groupe, quel qu'il soit. La Municipalité est convaincue, aujourd'hui, que les objectifs de son Plan Climat pourront le devenir aussi sur le territoire renonais. À l'échelle d'une ville comme la nôtre, chacune et chacun a le pouvoir d'agir et de joindre son action à celles des autres pour préserver notre avenir et celui des générations futures.



© Alain Kissling

La Municipalité de Renens, de gauche à droite : Didier Divorne, Karine Clerc, Tinetta Maystre, Nathalie Jaccard, Jean-François Clément, Oumar Niang, Patricia Zurcher Maquignaz.

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	6
2. Energie et bâtiments	8
3. Mobilité	15
4. Consommation	21
5. Santé	27
6. Nature en ville et biodiversité	28
7. Dangers naturels et gestion des risques	32
8. Urbanisme et aménagement du territoire	34
9. Implication des actrices et acteurs du territoire	35

1. INTRODUCTION

Le Plan Climat de la Ville de Renens rassemble, met en synergie et accélère les politiques sectorielles de l'Administration, afin de permettre le déploiement maximal de leurs effets et répondre à l'urgence climatique. Il propose aussi de nouvelles initiatives qui, en complément des précédentes, ont pour but de parvenir à atteindre les objectifs climatiques dont la Municipalité s'est dotée.

La Municipalité vise premièrement la neutralité carbone des émissions territoriales à l'horizon 2050. Un objectif intermédiaire de 50% de réduction des émissions est fixé à l'horizon 2035 par rapport à 2015. En parallèle, la Ville s'engage également à ce que les émissions extraterritoriales soient réduites au maximum.

Elle a également pour ambition d'adapter son territoire aux effets des changements climatiques. La ville devra être résiliente et rester agréable à vivre, même lors des épisodes météorologiques extrêmes (inondations, longues périodes de sécheresse et de températures très élevées). Les risques liés aux changements climatiques doivent être réduits autant que possible.

Pensé pour être un instrument stratégique et opérationnel, le Plan Climat de la Ville de Renens se compose de deux documents distincts : une stratégie et un plan d'actions. Ces deux documents ont été structurés en huit thématiques, illustrées dans la Figure 1, qui concernent aussi bien la réduction des émissions de gaz à effet de serre que l'adaptation du territoire aux effets des changements climatiques.

Chaque thématique est divisée en plusieurs axes qui correspondent aux grandes lignes à suivre pour pouvoir atteindre les objectifs du Plan Climat. Ces axes sont déclinés à leur tour en mesures, valables à l'échelle de l'ensemble du territoire communal. Enfin, ces mesures sont déclinées en actions, c'est-à-dire en projets concrets et définis en termes de localisation, de temporalité et de responsabilité.

La **partie stratégique** du Plan Climat commence par dresser le portrait climatique de Renens. Celui-ci comprend un bilan des émissions de gaz à effet de serre dues aux activités des personnes qui vivent ou travaillent à Renens, ainsi qu'un diagnostic de vulnérabilité du territoire et de ses habitant.e.s face aux effets des changements climatiques. En partant de ces constats, la partie stratégique définit ensuite la vision et les objectifs de la Municipalité d'ici à 2050. Elle présente les axes et les mesures choisis pour chaque thématique, qu'il s'agira de mettre en œuvre dans cet horizon temporel. 23 axes et 97 mesures y ont été proposées. Ce document est disponible sur www.renens.ch/climat.

Le présent document constitue la **partie opérationnelle** du Plan Climat, soit son plan d'actions. Il spécifie les projets qui seront lancés entre 2023 et 2027. Ces projets ont été proposés par la Municipalité, les services et la population. Le plan d'actions regroupe ainsi :

- Des projets venant de démarrer au moment de la rédaction dudit document ;
- Des projets dont la future réalisation est déjà planifiée (décision municipale, préavis, inscription au plan des investissements ou aux budgets) ;
- De nouveaux projets.

Le Plan Climat a été conçu comme une stratégie itérative, constituée de générations successives. En effet, les deux documents susmentionnés seront mis à jour tous les cinq ans, à mi-législature, afin de pouvoir répondre de la manière la plus efficiente possible au défi que représente l'urgence climatique. Les mesures et actions pourront ainsi être complétées et adaptées en fonction des opportunités qui se présenteront et des ressources de l'Administration, de l'impact des actions entreprises, de l'évolution des connaissances techniques et de la modification du cadre légal fédéral ou cantonal.

Le présent document traduit donc la 1^{ère} génération du Plan Climat. Toutes les mesures listées dans la partie stratégique ne se retrouvent pas forcément dans ce plan d'actions. La mise en œuvre de

certaines d'entre elles commencera effectivement après 2027, dans la 2^{ème} génération du Plan Climat ou dans les suivantes.



Figure 1 : Thématiques du Plan Climat

Dans les chapitres suivants, les différents services de l'Administration communale sont nommés par leur abréviation :

- Administration générale → Adg
- Finances → Fin
- Informatique → IT
- Bâtiments – Domaines – Logement → BaDoLog
- Gestion urbaine – Développement durable → GuDD
- Urbanisme → Urba
- Infrastructures-Mobilité → Infra
- Culture – Jeunesse – Affaires scolaires → CJS
- Sport – Intégration – Ressources humaines → SIR
- Enfance – Cohésion sociale → ECS



2. ENERGIE ET BÂTIMENTS

La Municipalité s'engage à travailler sur les quatre objectifs suivants, par la réalisation d'un panel de mesures et d'actions diversifiées.



Axe B.1

Diminuer la consommation d'énergies

La sobriété énergétique et l'amélioration de l'efficacité des appareils diminuent les besoins en énergies des bâtiments :
→ - 30% de consommation d'énergie finale par habitant d'ici 2035 par rapport à 2015¹.
→ - 14% de consommation d'électricité par habitant d'ici 2035 par rapport à 2015².

Mesure B.1.1 – Accélérer l'optimisation énergétique des bâtiments communaux

Actions	Service pilote	Autres services
A. Mettre en place de manière systématique les propositions d'optimisation les plus pertinentes générées par les logiciels et les analyses de suivi	BaDoLog	
B. Mettre en place les équipements nécessaires permettant d'améliorer le chauffage, la régulation et le bilan thermique de certains bâtiments	BaDoLog	
C. Optimiser progressivement l'éclairage par du LED, la pose de détecteurs de mouvement ou d'interrupteurs avec minuterie	BaDoLog	
D. Mandater deux chefs d'équipe pour un meilleur suivi énergétique opérationnel de l'ensemble des bâtiments scolaires	BaDoLog	

¹ Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois PDI, Rapport technique, diagnostic et scénario énergétique.

² Idem.

Mesure B.1.2 – Moduler la régulation de la température de chauffage dans les bâtiments communaux

Actions	Service pilote	Autres services
A. Diminuer la température de 1-2°C dans les écoles de manière permanente (20° dans les salles de classes et les bureaux et 17° dans les couloirs et les salles de gym)	BaDoLog	
B. Diminuer la température de 1-2°C dans les bâtiments de l'Administration communale de manière permanente (20° dans les bureaux et 17° dans les couloirs)	BaDoLog	
C. Poursuivre la formation des responsables de site	BaDoLog	

Mesure B.1.3 – Améliorer la protection thermique des bâtiments communaux en été

Actions	Service pilote	Autres services
A. Intégrer des réflexions sur la protection thermique estivale dans les futures constructions (p.ex. Verdeaux-Pepinières-Saugiaz et Florissant)	BaDoLog	

Mesure B.1.4 – Assainir et réduire l'éclairage public

Actions	Service pilote	Autres services
A. Mettre en œuvre le préavis n°19-2022 pour assainir le réseau d'éclairage public en 2022, 2023 et 2024	Infra	
B. Réaliser un préavis complémentaire sur l'éclairage public lors de la prochaine législature	Infra	

Mesure B.1.5 – Inciter à réduire l'éclairage privé

Actions	Service pilote	Autres services
A. Mettre en œuvre le PACom et son règlement pour les nouvelles constructions	Urba	
B. Développer un règlement sur les enseignes lumineuses	Urba	Adg

Mesure B.1.6 – Sensibiliser les habitant.e.s aux économies d'énergie

Actions	Service pilote	Autres services
A. Poursuivre la communication sur les économies d'énergie (suite à l'hiver 2022/23)	GuDD	
B. Réaliser de façon récurrente des actions de sensibilisation / communication, en s'appuyant sur la réalisation de projets communaux	GuDD	

Mesure B.1.7 – Sensibiliser les entreprises aux économies d'énergie

Actions	Service pilote	Autres services
A. Poursuivre la communication sur les économies d'énergie (suite à l'hiver 2022/23)	Adg	GuDD
B. Se mettre en lien avec la SICOL afin d'intégrer la thématique dans une des éditions du Forum de l'Ouest	Adg	GuDD
C. Se mettre en lien avec l'Association des commerçants de Renens (ACR)	Adg	GuDD
D. Se mettre en lien avec l'Innovation by Design Challenge (soirée de l'innovation) pour y intégrer la thématique du climat	Adg	GuDD

Mesure B.1.8 – Renforcer le déploiement des opérations « Eco-logements » sur l'ensemble du territoire

Actions	Service pilote	Autres services
A. Réaliser 500-850 visites "Eco-logements" par an	GuDD	

Axe B.2

Augmenter le taux de rénovation et la qualité des constructions



Les nouvelles constructions sont pensées dès la phase de planification dans une optique de transition énergétique et d'adaptation aux changements climatiques. La rénovation des bâtiments existants réduit fortement les besoins en énergies des bâtiments :

→ Rénover 280'000 m² de surface chauffée entre 2015 et 2035. Cela impose un taux de rénovation de 14'000 m²/an (contre 4'200 m²/an actuellement), soit l'équivalent de 14 immeubles de logement collectifs ou 70 maisons individuelles par an³.

Mesure B.2.1 – Accélérer l'assainissement des bâtiments communaux

Actions	Service pilote	Autres services
A. Réaliser un programme d'assainissement, et prioriser les travaux en fonction du potentiel d'économie d'énergie	BaDoLog	

³ Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois PDI, Rapport technique, diagnostic et scénario énergétique.

Mesure B.2.2 – Favoriser l'utilisation de matériaux recyclés

Actions	Service pilote	Autres services
A. Intégrer l'utilisation de matériaux recyclés dans les appels d'offre	BaDoLog	
B. Renforcer et généraliser les mandats d'études globales sur le développement durable dans les gros projets	BaDoLog	

Mesure B.2.3 – Limiter la production de déchets de chantier et améliorer le tri

Actions	Service pilote	Autres services
A. Intégrer ces critères dans les appels d'offre pour les projets de construction et de rénovation	BaDoLog	
B. Renforcer et généraliser les mandats d'études globales sur le développement durable dans les gros projets	BaDoLog	

Mesure B.2.4 – Inciter les propriétaires à rénover leur bâtiment

Actions	Service pilote	Autres services
A. Mettre en œuvre le projet "Commune Rénove"	GuDD	Urba
B. Organiser des soirées d'information publiques sur la rénovation énergétique des bâtiments	GuDD	-
C. Communiquer sur les subventions communales et cantonales lors de projets de rénovation de bâtiments privés	Urba	

Axe B.3 Développer l'électricité renouvelable



La production locale d'électricité renouvelable réduit la dépendance énergétique à l'égard de l'étranger tout en limitant la pollution de l'environnement :

- + 21% de part d'énergie renouvelable locale dans l'approvisionnement en électricité d'ici à 2035 par rapport à 2015⁴.
- 126'000 m² de panneaux solaires photovoltaïques installés entre 2015 et 2035, soit une cadence annuelle de 6'300 m² de panneaux par an (au lieu des 3'500 m² actuellement)⁵.

Mesure B.3.1 – Installer un maximum de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et équipements communaux

Actions	Service pilote	Autres services
A. Construire une installation photovoltaïque sur le stade du Censuy	BaDoLog	
B. Etudier la mise en place d'une installation photovoltaïque sur les infrastructures du parking du Censuy	BaDoLog	
C. Construire une installation photovoltaïque sur le bâtiment de la Pétanque	BaDoLog	
D. Construire une installation photovoltaïque sur la Salle de Spectacles	BaDoLog	
E. Construire une installation photovoltaïque sur le site scolaire Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz	BaDoLog	
F. Réaliser une étude générale sur le potentiel photovoltaïque de l'ensemble des bâtiments communaux non-équipés	BaDoLog	

Mesure B.3.2 – Développer le photovoltaïque avec et chez les particuliers et acteurs du territoire

Actions	Service pilote	Autres services
A. Développer une stratégie par publics-cibles pour développer le photovoltaïque	GuDD	
B. Réaliser un appel d'offre groupé pour le photovoltaïque	GuDD	
C. Construire une deuxième toiture de la Bourse Solaire participative	GuDD	

⁴ Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois PDI, Rapport technique, diagnostic et scénario énergétique.

⁵ Idem.

Axe B.4 Développer le chauffage renouvelable



La consommation de chaleur est massivement décarbonée en remplaçant les chauffages fossiles par des énergies renouvelables :

- + 51% de part d'énergie renouvelable locale dans l'approvisionnement en chaleur d'ici à 2035 par rapport à 2015⁶.
- 70 GWh de chaleur générée par des installations fossiles ou électriques directes remplacées par des énergies renouvelables entre 2015 et 2035, soit une cadence de 3,5 GWh/an. Cela représente l'équivalent de 30 immeubles de logement collectif ou 140 maisons individuelles⁷.
- 40 GWh de chaleur générée par des installations fossiles ou électriques directes remplacées par un réseau de chauffage à distance renouvelable entre 2015 et 2035, soit une cadence de 1.7 GWh/an. Cela équivaut à 15 à 20 raccordements par an⁸.

Mesure B.4.1 – Substituer les chauffages fossiles des bâtiments communaux par des énergies renouvelables

Actions	Service pilote	Autres services
A. Planifier la substitution des chauffages fossiles des bâtiments communaux par des énergies renouvelables en utilisant systématiquement le CAD lorsqu'il est à proximité	BaDoLog	

Mesure B.4.2 – Informer et inciter les propriétaires à remplacer leur installation de chauffage fossile par du renouvelable

Actions	Service pilote	Autres services
A. Communiquer sur les offres existantes (subventions) auprès des propriétaires lors des rénovations	Urba	
B. Faire une campagne de sensibilisation pour inciter les propriétaires à changer leur chauffage fossile par du renouvelable	GuDD	
C. Organiser des soirées d'information sur le chauffage renouvelable	GuDD	

⁶ Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois PDI, Rapport technique, diagnostic et scénario énergétique.

⁷ Idem.

⁸ Idem.

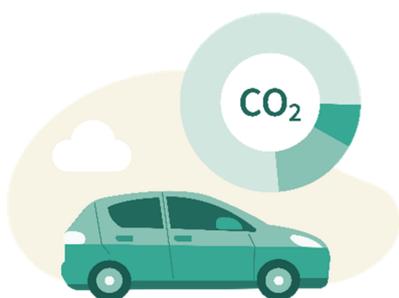
Mesure B.4.3 – Inciter les propriétaires à poser des installations solaires thermiques sur leurs toits

Actions	Service pilote	Autres services
A. (Intégré dans les actions de la mesure B.4.2)	GuDD	



3. MOBILITÉ

La Municipalité s'engage à travailler sur les cinq objectifs suivants, par la réalisation d'un panel de mesures et d'actions diversifiées.



Axe M.1

Diminuer et décarboner les transports individuels motorisés

La diminution du nombre de véhicules à motorisation fossile est effective :

- 61% de distances parcourues en transport individuel motorisé en 2030, contre 66% en 2015⁹.
- Le nombre de places de stationnement est repensé¹⁰.
- 50% de véhicules nouvellement immatriculés sont électriques ou hybrides rechargeables en 2025¹¹.
- Le nombre de véhicules immatriculés sur la commune diminue.

Mesure M.1.1 – Définir une politique de stationnement dans l'espace public

Actions	Service pilote	Autres services
A. Mettre à jour l'inventaire des places de parc	Infra	
B. Définir une politique de stationnement	Infra	

Mesure M.1.2 – Encourager les systèmes d'auto-partage et de co-voiturage

Actions	Service pilote	Autres services
A. Faire la promotion de plateformes de co-voiturage existantes	GuDD	
B. Créer des places de parc pour les co-voitureurs dans les parkings privés communaux	BaDoLog	

⁹ Projet d'agglomération Lausanne-Morges PALM (2019), Planification énergétique territoriale du PALM - Cahier 2 : stratégie énergétique.

¹⁰ Idem.

¹¹ Office fédéral de l'énergie OFEN (2022), Feuille de route sur la mobilité électrique, <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-88817.html>

Mesure M.1.3 – Permettre le développement de la mobilité électrique comme solution transitoire

Actions	Service pilote	Autres services
A. Coordonner avec SIE l'installation de bornes électriques dans l'espace communal public	GuDD	Infra



Axe M.2 Développer la mobilité douce

Les infrastructures de mobilité douce sont développées et améliorées pour favoriser le transfert modal vers la marche ou le vélo, particulièrement pour les trajets de courte et moyenne distance¹².

Mesure M.2.1 – Développer les parcours piétonniers et les zones piétonnes

Actions	Service pilote	Autres services
A. Intégrer l'aspect piétonnier dans chaque projet privé en cours (développement de servitudes)	Urba	Infra
B. Intégrer l'aspect piétonnier dans chaque projet public en cours	Infra	
C. Mettre en place les actions du plan piéton du PDI	Infra	
D. Supprimer les "verrous" dans le réseau piétonnier	Infra	
E. Poursuivre le développement d'un plan piétonnier plus fin à l'échelle de la commune	Urba	

¹² Projet d'agglomération Lausanne-Morges PALM (2019), Planification énergétique territoriale du PALM - Cahier 2 : stratégie énergétique.

Mesure M.2.3 – Développer, pérenniser et sécuriser les pistes et bandes cyclables

Actions	Service pilote	Autres services
A. Créer des pistes cyclables à l'avenue de Malley et à la rue du Chêne	Infra	
B. Créer des nouvelles pistes et bandes cyclables en fonction des opportunités	Infra	
C. Sécuriser les pistes cyclables existantes, là où cela est techniquement possible	Infra	
D. Etudier la possibilité de mettre certaines rues à sens unique pour laisser de l'espace aux vélos	Infra	

Mesure M.2.4 – Développer l'offre de stationnement sécurisée pour vélos

Actions	Service pilote	Autres services
A. Réaliser une vélostation de 120 places au sud de la gare, un parking vélo de 180 places au sud de la gare et de 200 places au nord de la gare	Infra	Urba
B. Développer des places de parc pour vélos dans les quartiers	Urba, Infra	
C. Inciter la création de nouvelles places vélo lors de rénovations ou de nouveaux projets	Urba	

Mesure M.2.5 – Mener une campagne de promotion du vélo

Actions	Service pilote	Autres services
A. Informer les habitant.e.s de la réalisation des mesures M.2.3 à M.2.6 et des avantages à circuler à vélo	GuDD	
B. Soutenir l'action Défi Vélo au sein des établissements du secondaire II	GuDD	

Mesure M.2.6 – Organiser des cours de conduite à vélo

Actions	Service pilote	Autres services
A. Organiser des cours "En vélo à travers Renens"	GuDD	ECS, CJS, SIR

Mesure M.2.7 – Promouvoir les vélos-cargos

Actions	Service pilote	Autres services
A. Faire une campagne de promotion des vélos-cargos	GuDD	
B. Soutenir le partage de vélo-cargos dans la commune via le projet carvelo2go.ch	GuDD	

Mesure M.2.8 – Soutenir la création d'un atelier de vente et de réparation de vélo

Actions	Service pilote	Autres services
A. Soutenir le développement d'un atelier de réparation de vélo (ponctuel ou pérenne)	Adg	GuDD
B. Faire la promotion des lieux de réparation existants (même hors Renens)	Adg	GuDD
C. Développer un lieu avec mise à disposition d'outils	Adg	GuDD
D. Organiser un atelier Repair Velo	Adg	GuDD

Mesure M.2.9 – Développer les zones à vitesse réduite

Actions	Service pilote	Autres services
A. Mettre la rue du Chêne à 30 km/h	Infra	
B. Mettre en place le 30 km/h de nuit dans toute la ville	Infra	



Axe M.3

Développer la mobilité via les transports publics

L'offre en transports publics est développée, et son accès soutenu, pour intensifier le transfert modal du trafic individuel motorisé vers les transports publics et la multimodalité¹³.

Mesure M.3.1 – Subventionner les transports publics

Actions	Service pilote	Autres services
A. Instaurer une subvention pour les abonnements de transports publics	GuDD	

¹³ Projet d'agglomération Lausanne-Morges PALM (2019), Planification énergétique territoriale du PALM - Cahier 2 : stratégie énergétique.

Mesure M.3.2 – Augmenter l’offre des transports publics

Actions	Service pilote	Autres services
A. Œuvrer à la création d'une ligne nord-sud à l'horizon 2025	Infra	
B. Renforcer la ligne 33 avec un bus articulé	Infra	
C. Mettre en place le tram	Infra	
D. Mettre en place le BHNS	Infra	
E. Augmenter la cadence de certains bus	Infra	



Axe M.4 Déployer les plans de mobilité

Les entreprises du territoire sont accompagnées pour changer leurs habitudes en matière de déplacements pendulaires.

Mesure M.4.1 – Revoir et renforcer le plan de mobilité de l’Administration communale

Actions	Service pilote	Autres services
A. Analyser le rôle et les avantages liés à la mobilité en lien avec les statuts du personnel	SIR	
B. Analyser les résultats de l'enquête sur la mobilité pendulaire et fixer des objectifs pour le plan mobilité	GuDD	
C. Adapter les subventions du plan mobilité en fonction des objectifs fixés et le promouvoir	SIR	GuDD
D. Réaliser une enquête sur la mobilité pendulaire des employé.e.s communaux une fois par génération du Plan Climat	GuDD	



Axe M.5
Analyser la mobilité

Un suivi des mobilités est mis en place afin de développer des offres de mobilité adaptées aux besoins du territoire.

Mesure M.5.1 – Mettre sur pied un observatoire de la mobilité

Actions	Service pilote	Autres services
A. Mandater le SDOL pour mettre sur pied un observatoire de la mobilité	Infra	



4. CONSOMMATION

La Municipalité s'engage à travailler sur les quatre objectifs suivants, par la réalisation d'un panel de mesures et d'actions diversifiées.



Axe C.1 Réduire le niveau de consommation

Par l'organisation d'un panel de mesures de sensibilisation spécifiques par message et par public-cible, le niveau de consommation et la production de déchets baissent. Le tri des déchets est optimisé.

Mesure C.1.1 – Réduire la consommation au sein de l'Administration

Actions	Service pilote	Autres services
A. Renforcer les directives d'achats responsables et mettre en place un répondant dans chaque service	GuDD	Tous

Mesure C.1.3 – Limiter ou interdire la publicité dans l'espace public

Actions	Service pilote	Autres services
A. Développer un règlement sur l'affichage publicitaire	Urba	Adg

Mesure C.1.4 – Sensibiliser la population à l'impact de la consommation

Actions	Service pilote	Autres services
A. Réaliser des campagnes régulières de communication sur la thématique de la consommation, en fonction des opportunités	GuDD	

Mesure C.1.5 – Sensibiliser les commerçants, les restaurateurs et les entreprises à l'impact de la consommation

Actions	Service pilote	Autres services
A. Réaliser de façon récurrente des actions de sensibilisation	GuDD, SIR	Adg

Mesure C.1.6 – Promouvoir les solutions de réutilisation auprès des habitant.e.s

Actions	Service pilote	Autres services
A. Continuer d'organiser deux Repair Café par an	GuDD	

Mesure C.1.7 – Renforcer la sensibilisation au tri des déchets

Actions	Service pilote	Autres services
A. Développer le projet de modernisation du Recyclo et de communication digitale sur le tri des déchets, avec les communes de l'Ouest	GuDD	



Axe C.2

Augmenter la part de produits locaux, durables et bas carbone¹⁴ (hors alimentation)

La Ville, ses commerces et ses habitant.e.s réalisent des achats durables. Le commerce de proximité est privilégié, y compris les enseignes de réparation ou de seconde main.

Mesure C.2.1 – Renforcer et ancrer la démarche d’achats responsables au sein de l’Administration

Actions	Service pilote	Autres services
A. Renforcer les directives d'achats responsables et mettre en place un répertoire dans chaque service	GuDD	Tous
B. Optimiser la gestion du mobilier en favorisant la réutilisation des meubles et les réparations	BaDoLog	
C. Acquérir des jouets durables pour les structures d'accueil de l'enfance (matériel de récupération, matériel en bois, de provenance locale, etc.)	ECS	
D. Organiser des échanges de jeux et jouets dans les structures d'accueil (entre parents ou entre parents et garderies)	ECS	

Mesure C.2.2 – Inciter à la durabilité dans toutes les manifestations

Actions	Service pilote	Autres services
A. Développer un cadre légal concernant la durabilité au sein des manifestations	GuDD	Adg, tous

Mesure C.2.3 – Soutenir les commerces ayant une activité durable

Actions	Service pilote	Autres services
A. Favoriser l'implantation d'un commerce répondant à des critères durables dans le local de la tête nord de la Passerelle Rayon Vert	Adg	
B. Favoriser l'implantation de commerces répondant à des critères durables dans les éventuelles surfaces commerciales de l'îlot de la Savonnerie	Adg	

¹⁴ Un produit bas carbone est un produit qui émet peu de gaz à effet de serre tout au long de son cycle de vie, de sa production à son recyclage.



Axe C.3
Promouvoir une alimentation durable et bas carbone

Les Renanais.e.s mangent des produits locaux et de saison. La quantité de produits carnés consommés diminue. Le marché de Renens, les jardins familiaux, les potagers privés et l'agriculture urbaine s'étendent.

Mesure C.3.1 – Recourir à l'alimentation durable pour toutes les prestations fournies par la Ville

Actions	Service pilote	Autres services
A. Réaliser une charte alimentaire pour les réceptions et repas organisés par l'Administration communale	GuDD	
B. Déployer les ateliers cuisine durable à Ondallaz	CJS	
C. Sensibiliser les adolescents qui fréquentent le CRA aux en-cas durables et sains	CJS	
D. Proposer des produits issus de l'agriculture de proximité, et si possible biologiques, pour les petits-déjeuners et les goûters dans toutes les structures d'accueil de l'enfance	ECS	GuDD

Mesure C.3.2 – Sensibiliser la population à l'alimentation durable

Actions	Service pilote	Autres services
A. Réaliser des campagnes régulières de communication sur la thématique de l'alimentation, en fonction des opportunités	GuDD	

Mesure C.3.3 – Réduire le gaspillage alimentaire

Actions	Service pilote	Autres services
A. Réaliser des campagnes régulières de communication sur la thématique du gaspillage alimentaire, en fonction des opportunités	GuDD	
B. Développer un projet de frigo communautaire	ECS	GuDD

Mesure C.3.4 – Développer les marchés de Renens

Actions	Service pilote	Autres services
A. Organiser des stands d'information énergie-climat lors de certains marchés	GuDD	
B. Profiter de la démarche de redynamisation du marché pour intégrer des initiatives en lien avec la durabilité (notamment stands pop-up)	GuDD	CJS

Mesure C.3.5 – Développer un service de livraison à vélo pour les courses alimentaires

Actions	Service pilote	Autres services
A. Réaliser une étude de faisabilité en s'inspirant des communes ayant déjà mis ce service en place	Adg	

Mesure C.3.6 – Développer les potagers urbains et les projets d'agriculture urbaine sur l'espace public

Actions	Service pilote	Autres services
A. Développer le projet de la Ferme du Village	GuDD	BaDoLog

Mesure C.3.7 – Promouvoir la création de potagers communautaires auprès des propriétaires et des gérances

Actions	Service pilote	Autres services
A. Evaluer le potentiel de développement de l'agriculture urbaine sur le domaine privé, et accompagner la réalisation des premiers projets	GuDD	Infra, BaDoLog

Mesure C.3.9 – Encourager les plateformes promouvant l'offre de produits locaux

Actions	Service pilote	Autres services
A. Communiquer sur les plateformes existantes promouvant les lieux de vente de produits locaux	GuDD	



Axe C.4
Diminuer l'impact du numérique

L'utilisation du système et du matériel informatique de l'Administration communale est efficiente.

Mesure C.4.1 – Prolonger la durée de vie du matériel informatique de l'Administration

Actions	Service pilote	Autres services
A. Prolonger la durée de vie du matériel (ordinateurs, portables) à 5 ans plutôt que 3 ans, voire plus si possible, mais au maximum 7 ans	IT	
B. Proposer aux membres du personnel communal deux variantes d'écrans pour éviter le suréquipement	IT	

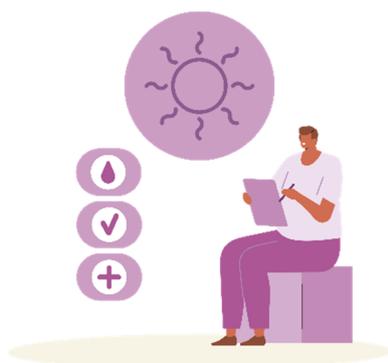
Mesure C.4.2 – Renforcer les critères de durabilité dans le choix des équipements numériques de l'Administration

Actions	Service pilote	Autres services
A. Demander, lors de chaque appel d'offre, de respecter certaines normes environnementales, si possible et si elles existent	IT	
B. Arrêter les deux centres de calcul communaux et transférer les données dans un centre partagé avec une gestion énergétique optimisée	IT	
C. Pérenniser les filières de seconde vie pour équipements informatiques lors de leur remplacement	IT	
D. Optimiser les équipements des salles de conférences	IT	



5. SANTÉ

La Municipalité s'engage à travailler sur l'objectif suivant, par la réalisation de trois mesures et les actions qui leur sont rattachées.



Axe S.1 Améliorer les mesures de prévention en cas de canicule

L'accès à l'information et aux lieux de fraîcheur est facilité à toute personne souffrant de la chaleur. La Commune complète et soutient ainsi le plan canicule cantonal.

Mesure S.1.1 – Augmenter l'accès à l'eau dans l'espace public et privé

Actions	Service pilote	Autres services
A. Demander systématiquement des points d'eau extérieurs dans les projets d'une certaine importance	Urba	
B. Développer une directive sur la base de la Charte des aménagements extérieurs	Urba	GuDD

Mesure S.1.2 – Créer et diffuser une carte des îlots de fraîcheur

Actions	Service pilote	Autres services
A. Créer et diffuser une carte des îlots de fraîcheur	GuDD	Urba

Mesure S.1.3 – Développer un guide des bonnes pratiques en cas de canicule

Actions	Service pilote	Autres services
A. Développer un guide des bonnes pratiques / un mode d'emploi en cas de canicule, pour les enfants, les seniors, les personnes travaillant à l'extérieur et les femmes enceintes	Adg	GuDD



6. NATURE EN VILLE ET BIODIVERSITÉ

La Municipalité s'engage à travailler sur les deux objectifs suivants, par la réalisation d'un panel de mesures et d'actions diversifiées.



Axe N.1 Végétaliser et rafraîchir la ville

La Ville est végétalisée au maximum, tant sur l'espace public que privé, par des espèces végétales diversifiées et adaptées aux changements climatiques. Le phénomène d'îlot de chaleur est réduit à son minimum.

Mesure N.1.1 – Renforcer la plantation d'arbres, de haies et de bosquets forestiers

Actions	Service pilote	Autres services
A. Planter 400 arbres sur le domaine public en 10 ans (dans le cadre du préavis n°90-2021 "1 arbre + 1 banc"), en se référant aux recommandations du Plan canopée de l'Ouest lausannois	GuDD	
B. Planter 243 arbres dans le cadre des travaux du tram	GuDD	
C. Planter davantage de haies et de bosquets forestiers	GuDD	

Mesure N.1.2 – Inciter les privés à planter des arbres, et à choisir des essences adaptées à l'évolution du climat

Actions	Service pilote	Autres services
A. Créer une liste des arbres majeurs adaptés à l'évolution du climat et adapter la subvention pour les arbres majeurs en fonction	GuDD	

Mesure N.1.3 – Préserver les arbres remarquables

Actions	Service pilote	Autres services
A. Intégrer la préservation des arbres remarquables lors de la révision du règlement de protection des arbres	GuDD	

Mesure N.1.4 – Végétaliser et ombrager les cheminements piétons

Actions	Service pilote	Autres services
A. Mettre en œuvre le préavis n°90-2021 "1 arbre + 1 banc" en privilégiant l'ombrage des cheminements piétonniers	GuDD	
B. Inciter les propriétaires à planter des arbres en bordure de propriété, dans les bandes vertes définies dans le PACom, lorsque ce n'est pas réalisable sur le domaine public	Urba	

Mesure N.1.5 – Végétaliser et ombrager les places publiques et les places de jeux

Actions	Service pilote	Autres services
A. Ombrager la Place du Marché	GuDD	Urba, Infra

Mesure N.1.6 – Végétaliser et ombrager les cours d'école

Actions	Service pilote	Autres services
A. Etudier la possibilité de végétaliser et d'ombrager davantage certaines cours d'école	BaDoLog	GuDD

Mesure N.1.7 – Créer des nouveaux parcs publics

Actions	Service pilote	Autres services
A. Créer le parc du Censuy	GuDD, Urba	
B. Agrandir le parc du Chêne	Urba	
C. Travailler à la création du futur parc du Taluchet	GuDD	

Mesure N.1.8 – Développer des micros-paysages

Actions	Service pilote	Autres services
A. Créer un micro-paysage par année	GuDD	Urba, Infra

Mesure N.1.9 – Végétaliser les toits des bâtiments et infrastructures

Actions	Service pilote	Autres services
A. Mettre en œuvre le PACom	Urba	
B. Végétaliser les toits des arrêts de la ligne de bus à haut niveau de service	Infra	
C. Végétaliser les toits des nouvelles constructions communales, ou des bâtiments existants lors de rénovation de l'enveloppe (si possible)	BaDoLog	

Mesure N.1.10 – Végétaliser les voies du tram

Actions	Service pilote	Autres services
A. Mettre en place une végétation adéquate sur le tracé du tram	GuDD, Infra	

Mesure N.1.11 – Instaurer un permis de végétaliser

Actions	Service pilote	Autres services
A. Mettre en place un permis de végétaliser pour les habitant.e.s	GuDD	



Axe N.2 Préserver et favoriser la biodiversité en ville

La biodiversité des trames verte, bleue et orange, est améliorée par la création d'une diversité de milieux dans l'espace public et privé, et par la mise en réseau de ces espaces.

Mesure N.2.1 – Développer les haies vives

Actions	Service pilote	Autres services
A. Développer les haies vives, tel que proposé dans le diagnostic de la biodiversité	GuDD	

Mesure N.2.2 – Développer les ourlets herbacés

Actions	Service pilote	Autres services
A. Développer les ourlets herbacés, tel que proposé dans le diagnostic de la biodiversité	GuDD	

Mesure N.2.3 – Développer les prairies

Actions	Service pilote	Autres services
A. Développer les prairies et leur connexion, tel que proposé dans le diagnostic de la biodiversité	GuDD	

Mesure N.2.4 – Créer des surfaces rudérales

Actions	Service pilote	Autres services
A. Développer les surfaces rudérales, tel que proposé dans le diagnostic de la biodiversité	GuDD	

Mesure N.2.5 – Développer et protéger les zones humides

Actions	Service pilote	Autres services
A. Créer des petits étangs relais entre les grands plans d'eau actuels, tel que proposé dans le diagnostic de la biodiversité	GuDD	Infra, Urba

Mesure N.2.6 – Aménager des petites structures (tas de bois, murgiers, sablons, etc.)

Actions	Service pilote	Autres services
A. Installer des hôtels à insectes	GuDD	
B. Installer des tas de bois et murgiers	GuDD	
C. Installer des sablons	GuDD	

Mesure N.2.7 – Développer les corridors écologiques

Actions	Service pilote	Autres services
A. <i>Se fait via les mesures N.2.1 à N.2.5</i>	GuDD	

Mesure N.2.8 – Inciter les propriétaires à promouvoir la biodiversité dans leurs jardins

Actions	Service pilote	Autres services
A. Promouvoir les subventions existantes	GuDD	Urba
B. Reprendre et diffuser un guide existant sur la biodiversité	GuDD	
C. Sensibiliser à la biodiversité via le projet 123 Nature	GuDD	



7. DANGERS NATURELS ET GESTION DES RISQUES

La Municipalité s'engage à travailler sur les deux objectifs suivants, par la réalisation d'un panel de mesures et d'actions diversifiées.



Axe D.1

Limiter le risque d'inondation et de ruissellement

Les surfaces propices du territoire sont désimperméabilisées et végétalisées. Les cours d'eau sont renaturés. Le cycle de l'eau ayant été amélioré, le risque de ruissellement et d'inondation est réduit.

Mesure D.1.1 – Désimperméabiliser les sols pour permettre la rétention partielle des eaux

Actions	Service pilote	Autres services
A. Désimperméabiliser des zones, selon les opportunités	Infra	
B. Mettre en place des portions de trottoirs en matériaux graveleux	Infra	

Mesure D.1.2 – Mettre à ciel ouvert et renaturer les cours d'eau

Actions	Service pilote	Autres services
A. Renaturer le ruisseau des Baumettes	GuDD, Infra	
B. Renaturer partiellement le ruisseau de Broye	GuDD, Infra	

Mesure D.1.3 – Revoir le règlement d'évacuation des eaux

Actions	Service pilote	Autres services
A. Proposer une nouvelle version du règlement de l'évacuation des eaux et le faire connaître	Infra	



Axe D.2

Prévenir les risques de pénuries d'eau

La Commune et les acteurs et actrices du territoire réduisent leur consommation d'eau et sont préparés à toute situation de pénurie.

Mesure D.2.2 – Sensibiliser les habitant.e.s aux économies d'eau

Actions	Service pilote	Autres services
A. Diffuser le travail de communication réalisé par Eau Service	Adg	GuDD



8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Municipalité s'engage à travailler sur l'objectif suivant, par la réalisation de deux mesures et des actions qui leur sont rattachées.



Axe U.1 Aménager l'espace public

L'espace public est adapté autant que possible aux conditions climatiques et limite les risques qui y sont liés.

Mesure U.1.2 – Utiliser d'autres matériaux que l'enrobé

Actions	Service pilote	Autres services
A. Mettre en œuvre le PACom concernant les places de stationnement	Urba	

Mesure U.1.3 – Refroidir l'îlot de chaleur de la gare de triage

Actions	Service pilote	Autres services
A. Initier une réflexion avec les CFF pour refroidir l'îlot de chaleur de la gare de triage	Urba	



9. IMPLICATION DES ACTRICES ET ACTEURS DU TERRITOIRE

La Municipalité s'engage à travailler sur les quatre objectifs suivants, par la réalisation d'un panel de mesures et d'actions diversifiées.



Axe I.1 Impliquer l'Administration communale et les élu.e.s

L'Administration communale est exemplaire et elle est soutenue dans cet effort par le Conseil Communal. Les employé.e.s et les élu.e.s sont au fait des enjeux de l'urgence climatique.

Mesure I.1.1 – Obtenir l'adhésion du Conseil communal et du personnel de l'Administration au Plan Climat

Actions	Service pilote	Autres services
A. Mettre en place et animer un programme de formation et d'échange sur les thématiques du Plan Climat pour les employés communaux	GuDD	Tous
B. Pérenniser la gouvernance du Plan Climat au sein des services de l'Administration	GuDD	Tous
C. Définir l'intérêt du Conseil communal à bénéficier d'un programme de formation et d'échange sur les thématiques du Plan Climat	GuDD	

Mesure I.1.2 – Intégrer le développement durable et le climat dans tous les préavis

Actions	Service pilote	Autres services
A. Utiliser l'outil Boussole 21 pour évaluer chaque préavis	GuDD	Tous



Axe I.2

Impliquer les habitant.e.s

Le Plan Climat est considéré comme un véritable projet de société, soutenu par les habitants.e.s. La population prend ses responsabilités vis-à-vis de l'urgence climatique en modifiant ses habitudes et les gestes du quotidien.

Mesure I.2.1 – Vulgariser le Plan Climat et communiquer sur la thématique du climat

Actions	Service pilote	Autres services
A. Développer des campagnes de communication sur divers thèmes, en fonction des mesures mises en œuvre	GuDD	Adg

Mesure I.2.2 – Organiser des évènements de sensibilisation pour les habitant.e.s et s'intégrer aux évènements existants

Actions	Service pilote	Autres services
A. Développer des activités en lien avec le climat et la durabilité dans les évènements existants, en fonction des opportunités (Cap sur l'Ouest, Festimixx, Fête de la Nature, Fête de Voisins, etc.)	GuDD	CJS, SIR, ECS
B. Adapter les conventions des organismes culturels subventionnés pour y intégrer des critères en lien avec le climat et la durabilité	CJS	

Mesure I.2.3 – Organiser un appel à projets citoyens

Actions	Service pilote	Autres services
A. Organiser un appel à projets citoyens sur la thématique du climat et de la durabilité	GuDD	ECS

Mesure I.2.4 – Impliquer les groupements associatifs et les clubs

Actions	Service pilote	Autres services
A. Intégrer des critères de durabilité dans le règlement pour l'octroi de subventions aux associations et clubs sportifs	SIR	
B. Exploiter les bonnes expériences faites par les associations et les acteurs culturels pour faire de la prévention par les pairs	CJS	GuDD, ECS, SIR, Adg
C. Impliquer les groupements associatifs et les clubs en fonction de leurs différentes activités et des opportunités	GuDD	ECS

Mesure I.2.5 – Proposer des subventions communales en adéquation avec les objectifs du Plan Climat

Actions	Service pilote	Autres services
A. Revoir les subventions communales et le règlement du Fonds pour le Développement durable	GuDD	
B. Communiquer sur les subventions	GuDD	



Axe I.3 Impliquer les écoles

Accompagnés par le corps enseignant, les enfants sont impliqués dès leur plus jeune âge dans la démarche climatique de Renens, car ce sont eux qui vivront dans le monde de demain.

Mesure I.3.1 – Sensibiliser les enfants dans les centres de vie enfantine (0-4 ans)

Actions	Service pilote	Autres services
A. Proposer un thème en lien avec le climat pour la thématique annuelle du réseau Enfance de Renens, à décliner dans les structures d'accueil	ECS	
B. Mettre en place de nouvelles activités selon le matériel pédagogique disponible, et favoriser les activités de jardinage	ECS	

Mesure I.3.2 – Sensibiliser les écoliers (4-15 ans)

Actions	Service pilote	Autres services
A. Développer des journées / semaines thématiques « durabilité » pour les enfants lors des camps à Ondallaz	GuDD	CJS
B. Poursuivre les actions de sensibilisation aux économies d'énergie auprès des écoliers	GuDD	



Axe I.4 Impliquer les entreprises

Quel que soit leur domaine d'activités, les entreprises s'engagent aux côtés de la Ville de Renens afin de tendre vers les objectifs définis dans le Plan Climat.

Mesure I.4.1 – Communiquer auprès des entreprises

Actions	Service pilote	Autres services
A. Réaliser des campagnes de communication en lien avec les projets communaux et l'actualité	Adg	

Mesure I.4.2 – Proposer des subventions communales en adéquation avec les objectifs du Plan Climat

Actions	Service pilote	Autres services
A. Revoir les subventions communales et le règlement du Fonds pour le Développement durable	GuDD	

